

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Un professeur de sport d'un collège privé de Caen mis en examen pour agressions sexuelles sur mineurs - ici

Adèle Marchais

4-5 minutes

Le professeur de sport a été placé sous contrôle judiciaire. © Radio France - Sylvie Duchesne

Publié le vendredi 9 mai 2025 à 19:11

Un professeur travaillant à l'institution Saint-Pierre à Caen est placé sous contrôle judiciaire à la suite de sa mise en examen pour agressions sexuelles sur cinq élèves de son établissement, a appris "ici Normandie" vendredi. Le diocèse réagit et incite les élèves à témoigner.

Il était suspendu depuis le 20 janvier 2025. Un professeur d'éducation physique et sportive de l'institution Saint-Pierre à Caen est mis en examen depuis le 30 avril pour agressions sexuelles sur mineurs, a appris vendredi "ici Normandie" auprès du procureur de Caen, confirmant une information de nos confrères de Ouest France. **Cinq élèves de ce collège ont porté plainte, quatre filles et un garçon.** Tous étaient mineurs au moment des faits. L'enseignant est placé sous contrôle judiciaire, il a interdiction d'exercer avec des mineurs et de rentrer en contact avec les victimes. Cependant, il n'a pas interdiction de paraître à Caen.

Une information judiciaire a donc été ouverte. La direction de l'établissement a envoyé un mail ce vendredi 9 mai aux professeurs et un autre courrier aux parents d'élève de l'ensemble scolaire Sainte-Angèle qui regroupe 3.000 élèves. Elle précise *"avoir pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la sérénité et la continuité du service éducatif"*, auprès des enfants. **Une dizaine de professeurs ont témoigné dans cette affaire.** Le rectorat, qui a la responsabilité des enseignants dans cet établissement, confirme la suspension du suspect et précise avoir envoyé un signalement au parquet.

"Il faut se faire connaître"

Le diocèse incite les élèves à témoigner. *"J'invite toutes les personnes à lever la main, à prendre rendez-vous avec le chef d'établissement et s'ils sont en difficulté, prendre directement rendez-vous avec la direction diocésaine. Il faut se faire connaître, auprès de nous ou auprès des autorités judiciaires"*, explique Romain Lhémy, le directeur interdiocésain de l'enseignement catholique du Calvados et de l'Orne. Une cellule d'écoute va être mise en place pour les élèves au sein de l'établissement.